

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANECY

SEANCE du 12 FEVRIER 2021

Nombre de
membres en
exercice

27

Présents et
représentés

25

L'an deux mil vingt et un
Le douze du mois de février à huit heures

Le BUREAU du Grand Anecy, dûment convoqué en séance officielle le cinq février deux mil vingt et un, s'est réuni en visioconférence en séance Ordinaire sous la Présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elizabeth EHRINGER-BATTAREL, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Thomas MESZAROS, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Thomas TERRIER, Jean-Louis TOÉ

Délibération

Date
d'affichage

17 FEV 2021

Déposée en
Préfecture le

17 FEV 2021

Etaient excusés

Jean-Claude MARTIN et Eric PEUGNIEZ

Charlotte JULIEN est désignée en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

AIDE FINANCIERE A SA MONT-BLANC POUR 9 LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS A ANNECY (ANNECY-LE-VIEUX) – OPÉRATION LE VALENTIN

Rue du Printemps à Annecy (Annecy-le-Vieux), la SA d'HLM le Mont-Blanc s'est portée acquéreur en vente en état futur d'achèvement de 9 logements dans un ensemble immobilier comprenant 27 logements. Ces 9 logements locatifs aidés (3 PLAI, 3 PLUS et 3 PLS) seront composés de 2 studios, 6 T2 et 1 T3. Chaque logement bénéficiera d'un balcon ou d'une terrasse, d'une cave et d'une place de stationnement.

Par délibération du 14 décembre 2020, la Commune d'Annecy s'est engagée à apporter à l'opération une subvention de 29.520 € correspondant à 50 % des aides prévues par le dispositif communautaire de financement des logements aidés.

Conformément aux dispositions communautaires applicables à la date d'agrément de cette opération (14 novembre 2019), et aux nouvelles modalités de versement des subventions pour les opérations réalisées à Annecy (délibération n° D-2019-123 du 28 mars 2019),

LE BUREAU DECIDE :

d'accorder à la SA Mont-Blanc une aide financière de 29.520 € correspondant à la somme de :

- 150 € par m² pour 15 % de la surface utile PLAI de l'opération, soit 10.169 €,
- 70 € par m² de surface utile pour le reste de la surface PLAI, soit 3.963 €,

- 70 € par m² de surface utile pour les logements PLUS, soit 9.732 €,
- 30 € par m² de surface utile pour les logements PLS, soit 5.656 €.

Ces crédits, inscrits au chapitre 210 compte 2041412 du budget primitif 2021, seront versés au bailleur, sur présentation des justificatifs par la Commune d'Annecy :

- pour 50 %, soit 14.760 €, sur présentation de l'ordre de service attestant du démarrage des travaux,
- pour 50 A%, soit 14.760 €, à l'achèvement des travaux, sur présentation d'un justificatif officiel.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 25

AINSI DELIBERE,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

Sébastien LENOIR.